

Note de présentation

Modification EQS et PRP dans le cadre de l'appel à projets Multilinguisme – pour avis

Comité Technique du 21 avril 2022

Conseil d'administration du 3 mai 2022

1. Présentation du contexte

Dans le cadre de l'appel à projets Multilinguisme : transformation de cursus en langue étrangère, la fondation AMIDEX souhaite valoriser les activités de la façon suivante :

❖ **Attribution d'EQS :**


- Conception et développement d'enseignements en langue étrangère : max 1,5 fois le volume HETD enseigné pour la seule année de conception.
- Formation à l'enseignement en langues étrangères dans la limite de 18h par enseignant de l'équipe pédagogique, ouvre droit à des EQS à hauteur de la moitié de la durée de la formation, soit un maximum de 9h d'EQS.

❖ **Attribution d'une PRP** au titre de la fonction de responsable de cursus en langue étrangère dans le cadre d'AAP A*Midex « Multilinguisme : cursus en langue étrangère » : la possibilité de bénéficier de cette prime est liée au fait de réaliser dans le cadre du projet multilinguisme, une activité de pilotage du projet après avis favorable d'AMIDEX.

La prime pourra varier entre 24 et 48 HTD en fonction du nombre de groupes de TD concernés : 24h pour un groupe et 6 par groupe dans la limite de 48h. Le montant de la PRP serait puisé sur l'EOPT du projet.

2. Proposition soumise à l'avis du Comité Technique

Il est demandé au Comité Technique d'émettre un avis sur la modification du volume d'EQS attribué à l'activité « Conception et développement d'enseignements nouveaux ou de pratiques pédagogiques innovantes » : soit maximum 1,5 fois le volume HETD présentiel

| DESCRIPTION DES ACTIVITES | EQUIVALENCES DE SERVICE – AMU |
|--|--|
| I. Innovations pédagogiques | |
| Elaboration et mise en ligne d'un module d'enseignement ou de formation, sans tâches directes liées à l'assistance et l'évaluation des étudiants. | Max. 1,5 fois le volume HETD présentiel correspondant. Après avis favorable du VP CIPE ; pour la seule année de conception |
| Responsabilité d'un module de formation ouverte à distance ou autre forme d'enseignement non présentiel impliquant assistance directe et évaluation des étudiants. | Max. 1,5 fois le volume HETD présentiel en fonction du nombre d'étudiants suivis et évalués à distance. |
| Conception et développement d'enseignements nouveaux ou de pratiques pédagogiques innovantes. | Max. 1,5 fois le volume HETD présentiel (en plus du présentiel) quel que soit le nombre de groupe de TD/TP ou le format du cours (CM/TD/TP). Après avis favorable du VP CIPE ;  (Ctrl) le année de conception. |